



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Assemblée ordinaire (version 2)

Dimanche, 2 décembre 2007, de 10 h 15 à 12 h 15

1. Méditation

Par le pasteur G. Stauffer.

Le président, Jean-Christophe Stucki, ouvre l'assemblée en saluant toutes et tous, en particulier M. Samuel Gerber, représentant du conseil Synodal pour notre paroisse. Ensuite il désigne deux scrutateurs : Madame Grothe et Monsieur Paccaud.

La liste de présence a été signée par 39 personnes, sept personnes sont excusées.

2. Approbation du PV de l'Assemblée ordinaire du 2 décembre 2007

Selon M. Brandt, l'année dans la phrase « un contrôle professionnel des comptes soit mis en place pour la révision 2006 » doit être 2008. Le président confirme. (Après vérification, il s'agissait de « la révision **des comptes** 2006. »)

Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3. Taux de participation de la paroisse aux missions

Le président explique qu'il s'agit d'une participation donnée par chaque paroisse à l'église cantonale pour les missions. Ce taux est fixé au minimum à 2%, le taux actuel pour notre paroisse est de 2,5%. Il demande à l'assemblée d'approuver celui-ci, si elle est d'accord.

M. Houriet demande s'il y a la possibilité de modifier ce taux. Le président confirme mais précise que ceci doit faire l'objet d'une demande un mois avant l'assemblée. Cette demande peut être faite par une personne, de préférence avant l'établissement du budget, afin de l'inclure dans les discussions du CP. Dans le cas présent, il y a la possibilité de le modifier à l'assemblée de l'automne 2008.

G. Stauffer s'étonne que ce soit la première fois qu'on met ce point au tractanda. Si ensuite quelqu'un demande si on peut modifier le taux, la réponse est négative. Puisqu'on fait le budget et l'assemblée doit l'approuver; elle a le droit de le modifier. Le président explique que le budget a été discuté et présenté au CP. Le taux est automatiquement approuvé car il est admis dans le budget et on ne le modifie pas. M. Gerber précise que le règlement ecclésiastique prévoit que la paroisse fixe le taux séparément. Il existe aussi des paroisses qui le font indirectement en acceptant le budget. Le cas usuel est de demander à l'assemblée de le maintenir. Le règlement de la paroisse peut imposer qu'une demande pour une rectification soit faite un mois avant l'assemblée et ceci doit être respecté.

Mme Wohlfender demande des précisions par rapport au taux de 2 %. M. Audemars explique que le taux (au minimum 2%, au maximum 5%) est calculé sur la base des recettes fiscales et versé à l'église cantonale. M. Genin propose de voter après avoir vu le budget. Mme Bloch précise que le taux voté est indépendant d'un don ponctuel. Selon les bénéficiaires des comptes qui seront présentés à l'assemblée du printemps, la paroisse est libre de faire un versement supplémentaire.

M. Stucki propose de passer au vote pour le taux, mais G. Stauffer dépose une motion d'ordre car on ne peut pas approuver ce point sans avoir vu le budget.

M. Stucki demande alors à l'assemblée si elle veut changer l'ordre du jour en votant ce point après la présentation du budget. L'assemblée approuve à l'unanimité moins une voix contre.

4. Budget 2008

Présentation

M. Audemars présente le budget de fonctionnement 2008 (annexe 1). Actuellement on se trouve dans une situation de stabilisation des recettes fiscales. Celles-ci se basent sur les taux établis par le canton et nous suivons automatiquement cette même courbe.

Pour les charges :

Il n'y rien de particulier à signaler pour les comptes d' « Administration ». Dans « Immeubles », un nouveau bloc cuisine pour l'appartement du concierge et l'installation de l'eau au temple sont prévus. Il est signalé que toutes les assurances (église, cure et maison de paroisse) ont été refaites. En ce qui concerne « Ministres », le troisième poste n'y est plus mentionné. Pour les catéchètes, une augmentation est à remarquer car un nouveau barème de rémunération est appliqué. Celui-ci prend en compte les heures et les années d'activité. Pour « Activités paroissiales », une attribution pour la construction d'une crèche de Noël est prévue qui concerne le matériel ainsi qu'une personne compétente dans la matière. M. Genin précise que c'étaient les catéchètes qui avaient lancé l'idée d'une crèche de Noël digne de ce nom à l'église et que c'est un élément pédagogique. Mais le coût aurait été autour de 10'000,- Sfr. Donc l'idée est de construire ensemble cette crèche et chacun peut y participer. Il y aura plus d'informations au printemps. M. Audemars reprend avec « Formation d'adultes ». La plupart des montants budgétés sont prévus pour le cours Alpha et la Relation d'aide. Le budget 2007 prévoyait 8'500,- Sfr. dans « Animations Maison paroisse » pour les repas communautaires qui n'ont de loin pas

été utilisés. Pour 2008, un montant de 1'500,- Sfr. est prévu. Pour « Partage externe », 100'000,- Sfr sont prévus pour la subventions de la crèche « Tartine et Chocolat ». Le poste « Contribution à évangélisation & entraide » concerne le taux mentionné au point 3 de l'ordre du jour. Le montant budgété de 22'000,- Sfr. est calculé avec un taux de 2,5% et chaque demi pourcent correspond à 4'400,- Sfr. Pour la deuxième fois, la contribution à la dette du Centre réformée de Charmey figure dans « Eglise cantonale ». Ce poste est prévu pour une durée de 5 ans. Dans « Amortissements » se trouve maintenant l'amortissement de la Maison de paroisse. La rénovation du bâtiment a coûté plus qu'un million et nous avons eu 300'000,- Sfr. de réserve. Il reste encore 700'000,- Sfr. dans l'actif qui doivent être amortis pendant 20 ans, soit 5% par année.

Pour les produits :

On arrive à une stabilisation des impôts. Les « Impôts exercices antérieurs » sont très difficiles à chiffrer car ils sont très variables. En 2006, on a enregistré un montant de 2'788,10 Sfr., pour 2007 on peut s'attendre à une somme de plus de 60'000,- Sfr. Cela dépend des contestations et de leur procédure qui peuvent parfois prendre plusieurs années. Les entrées des loyers pour la Maison de paroisse (crèche, appartement, garage, salles) figurent dans « Immeubles ».

Le résultat de l'exercice se monte à 1'300,- Sfr. de déficit – un budget équilibré.

M. Racine demande si quelque chose est prévu pour l'orgue. Ce n'est pas le cas dans le budget de fonctionnement car cela concerne le budget d'investissement. Selon le résultat de l'exercice, un montant sera versé aux réserves.

Mme Auguet-Rochat trouve le budget du compte « Energie » très élevé et demande s'il n'y a pas de moyens de faire des économies. M. Audemars explique que le budget est calculé sur la base des factures précédentes et qu'il correspond aux consommations effectives. Il est prévu d'étudier l'installation d'un nouveau chauffage à l'église. Le chauffage électrique pourrait être remplacé par le chauffage à distance prévu par la commune. Mais il faut savoir que ceci entraînera aussi un investissement important. Pour l'instant, il faut encore attendre les chiffres de la commune afin de faire une comparaison. M. Messerli, commerçant dans la Grand Rue de Bulle, a déjà essayé d'avoir des renseignements. Mais aucun chiffre ne peut être attendu durant les 2 ans à venir. Selon ses informations, le prix suivra celui du mazout. A Neirivue, plus de la moitié des personnes reliées au chauffage à distance se plaignent du coût infernal.

Puisque l'eau sera installée au temple, M. Houriet propose d'effectuer des travaux pour un nouveau chauffage en même temps afin d'éviter des coûts supplémentaires, et ceci indépendamment du système choisi. Pour l'arrivée de l'eau, une petite tranchée depuis la cure est prévue. En ce qui concerne le chauffage à distance, elle passera par la rue de Gruyères ou par la ruelle du Temple et il faudra de toute façon prévoir une nouvelle ouverture.

Mme Stauffer a remarqué que la chaleur se perd par les fenêtres et que ceci peut avoir une conséquence sur le coût de l'énergie. Elle demande si rien n'a été prévu lors des rénovations. M. Röthlisberger n'a eu aucune signalisation spéciale de la part du menuisier, seule la peinture avait semblé nécessaire. Mme Genin précise que le froid se fait surtout sentir durant la bise, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a 5 ou 6 ans, quand l'école fonctionnait encore, les fenêtres ont été changées, signale le président. Vu leur état, il n'a pas été prévu de les changer lors de la rénovation mais

qu'il faudrait le prévoir. M. Paccaud veille à ce que cette salle ne soit pas surchauffée et baisse le chauffage en cas de non occupation. Il surveille également la crèche, l'église et la cure afin que les fenêtres soient fermées. Il dit qu'il y a effectivement un petit problème ici quand il y a la bise. Des joints pourront solutionner le problème.

Sœur Pierrette a remarqué que le budget pour le troisième ministre a été enlevé. En effet, l'exercice ne permet pas de le maintenir, explique M. Audemars. D'autre part, un grand travail préparatoire pour définir les cahiers de charges des ministres a dû être fait. Sœur Pierrette demande si pour l'an 2008 il n'y aura pas un troisième ministre. M. Stucki assure qu'un groupe de travail va se réunir pour étudier les besoins. Les recherches d'une personne compétente sont en cours et il y aura plus d'infos au mois de janvier.

M. Brandt demande si l'aide de 100'000,- Sfr versée à la crèche est un fond perdu ou s'il sera remboursé suite aux éventuels bénéfices. Mme Steffen-Loup, comptable de la crèche, explique que les 100'000,- Sfr. sont un crédit d'aide au démarrage en cas de besoin. S'il n'y a pas de nécessité, la crèche ne va pas demander cet argent. Les premiers comptes seront faits au 31.12.2007, mais l'aide n'a pas été utilisée totalement. Elle ajoute que dès le 01.01.2008, la crèche doit avoir le taux de personnel nécessaire et qualifié ; donc il faut s'attendre à ce que l'aide soit utilisée. Mais elle rassure que cette aide ne sera demandée qu'en cas de déficit. Le crédit d'investissement de 20'000,- Sfr. sera probablement remboursé cette année. Elle ajoute que les réviseurs des comptes sont MM. Stucki et Audemars. De ce point de vu la surveillance est optimale et transparente.

Par souci de clarté et de transparence, M. Stauffer soulève que l'indemnité du président était votée pour 2 ans, justifiée par la surcharge de travail dû à la rénovation de la Maison de paroisse. Elle figure pour la troisième fois dans le budget. M. Audemars confirme en rappelant que l'engagement du président reste toujours très élevé, mais que le montant de 500,- Sfr. a été réduit à 300,- Sfr. M. Stucki précise qu'il a compté son temps investi pour la paroisse en arrivant à 10-15 heures par semaine. Tout le monde sait que notre président travaille beaucoup, intervient Mme Bloch et demande qui le ferait à sa place. A la paroisse de Fribourg, le président touche un salaire annuel de 4 000,- Sfr. et chaque conseiller de paroisse touche un salaire annuel de 3'000,- Sfr. Mais Mme Stauffer rappelle que le bénévolat à l'église ne se fait pas uniquement dans le CP et elle se prononce contre la rémunération du bénévolat. Depuis une année Mme Steffen-Loup est au CP et le poste a été longtemps vacant avant qu'elle arrive. Elle précise que les conseillers ne sont rémunérés qu'aux séances du CP à 50,- Sfr. Elle même participe à la commission du TU et au colloque des catéchètes. Les conseillers présents à ces séances ne sont pas payés. Mme Stauffer précise qu'elle ne veut pas dire que les conseillers sont bien payés ou qu'ils ne méritent pas d'être payés. Mais si on commence à payer les gens, il faut payer tout le monde. Le bénévolat est une question personnelle, intervient Mme Bloch qui précise qu'elle le fait volontairement. En ce qui concerne la présidence, il n'y a personne d'autre qui se propose et l'investissement est grand. M. Stauffer reprend en rappelant qu'il n'avait pas ouvert le débat à cause des 50,- Sfr. par séance du CP. Il lui tient à cœur de soulever la question d'un vote pour deux ans d'indemnités pour le président. L'assemblée avait donné le feu vert et maintenant on le passe dans les acquis. Il est le devoir du CP d'être 100% honnête et pas seulement 99%. C'est le rôle du CP d'informer l'assemblée et de justifier le renouvellement de l'indemnité. On a l'habitude dans les affaires de ce monde qu'après le feu vert pour 2 ans, on le passe en cachette dans les acquis.

M. Stucki reprend la motion d'ordre concernant le taux aux missions et ouvre le débat. M. Röthlisberger suggère de maintenir le taux tel que prévu et propose au printemps, si l'exercice est bon, de faire un geste spécial. M. Racine aimerait connaître le niveau du pourcentage de la paroisse de Bulle par rapport aux autres paroisses. M. Stucki informe que la paroisse de Vuilly verse 4%, certaines ont le même taux que celle de Bulle, mais la plupart des paroisses se sont tenues au taux minimal de 2 %. M. Gerber confirme ceci. Après avoir pris connaissance du budget, M. Houriet accepte sans problème de voter pour le taux proposé, s'il y a la possibilité au printemps de faire un geste supplémentaire en fonction des comptes. On ne peut pas toujours tout assurer et par rapport à ce qui nous enseigne la bible, souvent il y a aussi des risques à prendre. Bien sûr, il faut être censé et calculer sans disperser à tout vent. M. Houriet propose d'en discuter une fois ou de faire une étude.

Le troisième poste de ministre est enlevé du budget pour éviter un déficit et M. Stauffer tient à rendre l'assemblée attentive à cette modification. Si ce poste avait été maintenu dans le budget, une augmentation du taux d'impôt aurait été nécessaire. Il demande à Sœur Pierrette, si elle était satisfaite de la réponse qu'on lui a donnée à la question posée. Mme Bloch confirme les raisons de l'enlèvement du poste, mais elle pense que de toute façon, si la personne sera trouvée, elle ne viendra pas avant l'automne et ce n'est pas le budget qui empêchera la paroisse de l'engager.

Reprise du point 3 de l'ordre du jour : Taux de participation de la paroisse aux missions

M. Stucki demande de voter l'approbation du taux missionnaire à 2,5 %. Le taux est maintenu à l'unanimité moins 2 abstentions.

Rapport de la Commission de révision des comptes (annexe 2)

Approbation

Le budget est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

5. Divers

M. Stauffer informe l'assemblée de la formation d'adulte et que peut-être le cours Alpha pourrait être remplacé par le cours « Elle & Lui ». La formation à la relation d'aide « Fil à plomb » a eu un très grand succès et les gens étaient demandeurs pour qu'il y ait une deuxième édition. Maintenant, il y a des négociations avec le Dr. Bruce Thompson pour un séminaire sur la question de la paternité avec Dieu. Il explique que le Dr. Thompson n'est plus très jeune, il a 70 ans passés et sa santé n'est plus la meilleure.

Une relance des activités œcuméniques avec la paroisse catholique de Bulle est prévue. G. Stauffer précise que la paroisse a des activités avec les autres paroisses catholiques (l'année passe avec le Bas_Intyamon, deux ou trois fois de suite à Corbière ainsi qu'à Charmey), mais pas forcément à Bulle. L'idée serait de mettre sur pied avec ces deux paroisses (et d'autres, si intérêt) environ deux fois par an une conférence sur des sujets d'actualité. Une liste de sujets a été établie avec le pasteur et le curé et qui a été discutée aux CP. Deux directions pour les deux premières

conférences ont été retenues : Bioéthique (suicide, suicide assisté, euthanasie – que pense l'évangile) ; Le chrétien et la politique (pas un débat sur un parti politique, mais la question du chrétien et son engagement dans la politique). Le curé, le pasteur ainsi que les conseillers de paroisse ont déjà beaucoup à faire, alors notre paroisse cherche deux paroissiens qui auront envie de constituer avec deux paroissiens de l'église catholique un groupe de mise sur pied. Il ne s'agit pas d'apporter la conférence, mais avec l'aide du curé et du pasteur de prévoir des orateurs adéquats, un modérateur pour faire discuter les orateurs etc. Compte tenu du travail que cela impose, il est prévu de faire au maximum 2 conférences par an. Si des personnes sont intéressées, merci de s'annoncer auprès de G. Stauffer. Une première conférence pourrait avoir lieu en printemps pendant le temps de carême, une deuxième autour du Jeune Fédéral. Pour encourager d'y participer, G. Vionnet explique qu'elle est représentante de notre paroisse dans diverses associations. Elle est seule réformée au niveau de Caritas, du Conseil d'aumônerie, de l'AFAG, de l'ACAT etc. Elle a beaucoup de bons contacts avec les paroissiens catholiques. G. Stauffer remercie Madame Vionnet qui a rappelé tout ce qu'on fait déjà sur Bulle avec la paroisse catholique.

M. Genin remercie tout ceux et celles qui ont préparé les paquets de Noël pour les pays de l'Est. Environ 60 paquets ont été emmenés à Tolochenaz – Centre de centralisation d'où environ 80 000 paquets partiront dans les pays de l'Est. Merci aussi à Christian Paccaud qui lui a aidé dans le rassemblement des paquets.

Dans l'idée de proposer des activités extrascolaires pour les enfants après l'école, M. Genin à la joie d'annoncer l'ouverture d'un nouvel atelier à partir de janvier pour les enfants de 6 – 12 ans. C'est un atelier d'expression et de créativité qui permettra aux enfants de se mettre à l'écoute de leurs sens. Il y aura toujours un échange en commun sur le vécu de chacun, des règles à respecter, le non jugement, le respect du matériel. Les enfants feront l'apprentissage de l'expression de leurs émotions, la prise de parole et la confiance. Il y a déjà 6 enfants inscrits. Mme Castella (malheureusement elle n'a pas pu venir ce matin) animera le groupe avec deux bénévoles, Mmes Von Allmen et Pâquier.

Mme Vionnet donne des nouvelles du repas rencontre qui a beaucoup de succès. Il y règne une ambiance très chaleureuse. Parfois il y a jusqu'à 40 personnes qui se réunissent. Un grand merci au cuisinier et aux aides qui permettent de réaliser cette rencontre. Elles ont toujours lieu le 4^{ème} jeudi du mois, sauf le prochain qui aura lieu le 20 décembre, 3^{ème} jeudi du mois, à cause des fêtes.

La dernière édition du journal de la paroisse, le Trait-d'Union, a été complètement retouchée. L'année passée l'assemblée avait voté une mise en route avec 4 couleurs. Mais la commission du TU s'est rendue compte qu'il fallait aussi faire une refonte de la mise en page. Mme Steffen Loup demande à l'assemblée ce qu'elle pense du nouveau journal. La commission a trouvé que cette nouvelle proposition de Mme Luisier est très bien et même suffisante. Le journal va certainement rester en deux couleurs avec un changement de la couleur à chaque fois. Plusieurs personnes de l'assemblée disent qu'elles trouvent le nouveau journal très joli.

M. Brandt a vu M. Stucki à ce sujet. Personnellement il aimerait proposer qu'une petite commission soit créée pour reconsidérer le message qu'on veut apporter aux paroissiens par ce biais. D'après lui il y a des choses qu'on n'a pas besoin de publier chaque fois, exemple la dernière page avec les adresses et numéros de téléphone. Il pose la question de nécessité de continuer de faire ce journal avec les deux autres paroisses. Notre paroisse s'est agrandie et il souhaite un peu plus de contenu

spirituel et informations d'actualités. Il suggère que le CP examine la proposition de création d'une commission. Mme Steffen-Loup rappelle que l'année passée un grand souci de l'assemblée semblait avoir été de rester avec les deux autres paroisses. De plus, nous avons la possibilité d'insérer une page A3 (qui doit être agrafée) pour donner plus d'informations si nécessaire. On vient de démarrer avec la nouvelle refonte et elle propose de laisser déjà le temps de régler les détails restants. Elle estime que le carnet d'adresses est utile car il y a toujours des nouveaux paroissiens, les gens perdent les données etc. Il n'est pas possible de faire de l'économie par rapport à ce qui est publié. Mme Steffen Loup saisit l'occasion de parler du TU pour remercier encore toutes les personnes qui participent au pliage. M. Houriet s'exprime clairement pour une page supplémentaire en cas de besoin, plutôt que de se séparer des autres paroisses. Mme Stauffer appuie cet avis car on fait partie d'une église plus large que notre district.

Mme Houriet rappelle que le groupe des aînés a rendu visite à Soeur Käthi. Elle incite aussi à ne pas hésiter d'inviter des aînés pour le Noël des aînés.

Les informations sont données par Mme Bloch concernant la crèche « Tartine et Chocolat ». Actuellement une responsable, 2 nurses et 2 stagiaires sont engagées et il y règne une bonne harmonie. Les 22 places disponibles sont occupées à 2/3 et on y accueille des enfants de 14 mois jusqu'à l'âge d'entrée scolaire. En janvier, des bébés vont arriver et l'engagement d'une nouvelle nurse pour ce secteur sera nécessaire. On dispose d'une grande place de jeux qui est bien aménagée grâce aux efforts de M. Paccaud. La responsable de la crèche dit être heureuse et les locaux sont très bien. La crèche a reçu l'aide fédérale et des subventions.

M. Racine rappelle que la recherche du 3^{ème} ministre continue et que la commission poursuit son travail. Le démarrage était difficile car il fallait trouver des candidats, mais l'année prochaine il y aura davantage de concret.

Le projet de l'orgue avance et M. Audemars en donne des informations (annexe 3).

M. Brandt s'exprime pour la circulation des informations et estime que le CP devrait en donner plus avant l'Assemblée afin que les paroissiens puissent être préparés sur les sujets. Par exemple, avec les discussions autour du taux aux missions on aurait pu gagner 10 minutes. Il demande aussi que le budget soit mis avec le PV. En effet, ceci a toujours été le cas. Puis, M. Brandt dit avoir mal au cœur quand il lit le tractanda de l'Assemblée. Il se demande si le CP ne traite que les affaires matérielles et qu'est-ce qu'il en est de la vie de la paroisse. M. Stucki explique qu'une Assemblée « consultative » est difficilement réalisable et qu'aujourd'hui seulement 39 personnes sont présentes. Une Assemblée ordinaire dure entre 2 à 3 heures et ne permet pas de discuter de choses plus approfondies. L'organisation en semaine ou le dimanche après-midi ne semble pas être prometteur. Mme Vionnet rappelle que le CP a beaucoup de choses à traiter et que son travail a bien changé depuis les 10 à 15 dernières années. Mais qu'il y a eu aussi par exemple des tables rondes avec 10-15 personnes où les paroissiens auraient pu exprimer leurs vœux et leurs remarques. M. Stauffer pense qu'il faut éclairer les Assemblées là où il y a des enjeux importants. La proposition d'envoyer le budget par E-mail est faite par M. Houriet. Et M. Stauffer propose de le publier sur le Site de la paroisse – en construction par M. Fookes. D'ailleurs il suggère que le PV de l'Assemblée devrait être fait et publié dans les semaines qui suivent l'Assemblée. Mais M. Audemars soulève que les gens qui sont intéressés de lire le PV peuvent toujours le demander, mais il faut faire l'effort de le demander. Mme Stauffer s'exprime pour la publication

sur le Site. M. Brandt est d'avis que la vie est autre chose, qu'il faut marcher ensemble et il demande une Assemblée « informelle » :

Le mandat de notre pasteur M. Gérard Stauffer prend fin en 2009, informe M. Stucki. Les démarches pour un 3^{ème} mandat seront appliquées selon le règlement.

M. Röthlisberger informe que l'entreprise mandatée va mettre en route le remplacement des fenêtres à la cure.

L'église et la cure sont fermées, remarque Mme Stauffer. Quand elle et sa famille habitaient ici, ceci n'était pas nécessaire et il n'y avait jamais de problème. Mme Bloch rappelle que M. Paccaud est sur place et il suffit de lui téléphoner, mais on ne peut pas laisser les locaux ouverts. Selon M. Stucki, les gens viennent quand ils en ont besoin, mais quand il n'y a personne, la cure doit être fermée. Il admet que la question d'ouverture du temple est à discuter. M. Paccaud informe que dorénavant il est aussi possible de lui envoyer un SMS en cas de besoin.

Au nom du conseil de Paroisse

Le Président la secrétaire

J.Chr. Stucki S. Charlier